

Produits éligibles au crédit d'impôt au taux de 30% en métropole et en outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Produits ou matériaux éligibles		Métropole	Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Guyane et Mayotte
Isolation thermique des parois opaques, toiture, planchers bas et murs en façades ou en pignon (fourniture et pose) <i>dans la limite d'un plafond de 150€ TTC par m<sup>2</sup> (isolation par l'extérieur) et de 100 € TTC par m<sup>2</sup> (isolation par l'intérieur)</i>		<b>X</b>	<b>X</b>
Isolation thermique de parois vitrées (fourniture uniquement)		<b>X</b>	<b>X</b>
Volets isolants, isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur		<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de protection de la toiture, des murs et des parois vitrées contre les rayonnements solaires		<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Chaudières à haute performance énergétique, individuelles ou collectives		<b>X</b>	<b>X</b>
Chaudière à micro-cogénération gaz		<b>X</b>	<b>X</b>
Pompes à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS)	Air/eau	<b>X</b>	<b>X</b>
	Géothermiques	<b>X</b>	<b>X</b>
Pompes à chaleur dédiée à la production d'ECS		<b>X</b>	<b>X</b>
Chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combiné <i>dans la limite d'un plafond de 1 000€ par m<sup>2</sup> de capteur solaire</i>		<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de chauffage ou de production d'ECS au bois ou autre biomasse		<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de chauffage ou de fourniture d'ECS fonctionnant à l'énergie hydraulique		<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur		<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de raccordement à un réseau de froid		<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Calorifugeage des installations de production ou de distribution de chaleur ou d'ECS		<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de régulation et de programmation du chauffage		<b>X</b>	<b>X</b>
Compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les copropriétés		<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de production d'électricité utilisant l'énergie hydraulique ou de biomasse, à l'exception des panneaux photovoltaïques		<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements pour optimiser la ventilation naturelle de type brasseurs d'air fixes		<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Diagnostics de performance énergétique, réalisés hors obligation réglementaire		<b>X</b>	<b>X</b>
Bornes de recharges des véhicules électriques.		<b>X</b>	<b>X</b>